

MONTANT DES PRESTATIONS FAMILIALES LIEES A LA BASE MENSUELLE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES AU 1.1.2011

METROPOLE

I - ALLOCATIONS FAMILIALES

BASE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES	2 enfants à charge	3 enfants à charge	4 enfants à charge	par enfant supplémentaire	forfait d'allocations familiales	majorations pour age		
						enfant né avant le 1.05.1997		enfant né à compter du 1.05.1997
						enfant de 11 à 16 ans	enfant de plus de 16 ans	enfant de plus de 14 ans
en euros								
395,04	126,41	288,38	450,35	161,97	79,93	35,55	63,21	63,21
après CRDS	125,78	286,94	448,10	161,17	79,54	35,38	62,90	62,90

II - ALLOCATION D'EDUCATION DE L'ENFANT HANDICAPE

BASE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES	AEEH	complément AEEH					Majoration spécifique pour parent isolé d'enfant handicapé				
		1 ^{ère} catégorie	2 ^{ème} catégorie	3 ^{ème} catégorie	4 ^{ème} catégorie	5 ^{ème} catégorie	2 ^{ème} catégorie	3 ^{ème} catégorie	4 ^{ème} catégorie	5 ^{ème} catégorie	6 ^{ème} catégorie
en euros											
395,04	126,41	94,81	256,78	363,44	563,21	719,80	51,36	71,11	225,17	288,38	422,69
Pas de CRDS	126,41	94,81	256,78	363,44	563,21	719,80	51,36	71,11	225,17	288,38	422,69

III - ALLOCATION JOURNALIERE DE PRESENCE PARENTALE

BASE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES	AJPP		
	Couple	Pesonne seule	Complément pour frais
en euros			
395,04	41,99	49,89	107,41
après CRDS	41,79	49,65	106,88

IV - ALLOCATION DE SOUTIEN FAMILIAL, PRIME DE DEMENAGEMENT, ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE, COMPLEMENT FAMILIAL

BASE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES	Allocation de soutien familial		Prime de déménagement		Allocation de rentrée scolaire			Complément familial
	Taux plein	Taux partiel	3 enfants	Par enfant supplémentaire	6-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	
en euros								
395,04	118,51	88,88	948,10	79,01	286,40	302,17	312,67	164,53
après CRDS	117,92	88,44	948,10	79,01	284,97	300,66	311,11	163,71

IV - PAJE

BASE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES	prime à la naissance	prime à l'adoption	allocation de base	complément d'activité (si droit à l'allocation de base)			complément d'activité (si pas droit à l'allocation de base)			complément optionnel de libre choix d'activité	
				Taux plein	Activité au plus égale à 50 %	Activité réduite entre 50 et 80 %	Taux plein	Activité au plus égale à 50 %	Activité réduite entre 50 et 80 %	avec allocation de base	sans allocation de base
en euros											
395,04	907,60	1 815,21	181,52	381,69	246,74	142,33	563,21	428,26	323,85	623,89	805,41
après CRDS	903,07	1 806,14	180,62	379,79	245,51	141,62	560,40	426,12	322,24	620,78	801,39

complément mode de garde

BASE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES	enfant de moins de 3 ans			enfant de 3 à 6 ans		
	taux minimum	taux médian	taux maximum	taux minimum	taux médian	taux maximum
en euros						
395,04	170,42	284,07	450,50	85,21	142,06	225,25
après CRDS	169,57	282,65	448,25	84,79	141,35	224,13

complément mode de garde (en cas de recours à une association ou une entreprise pour l'emploi d'une assistante maternelle)

complément mode de garde en cas de recours à une association ou une entreprise pour l'emploi d'un employé à domicile

BASE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES	enfant de moins de 3 ans			enfant de 3 à 6 ans			enfant de moins de 3 ans			enfant de 3 à 6 ans		
	taux minimum	taux médian	taux maximum	taux minimum	taux médian	taux maximum	taux minimum	taux médian	taux maximum	taux minimum	taux médian	taux maximum
en euros												
395,04	454,49	568,11	681,72	227,25	284,06	340,86	596,51	710,12	823,78	298,26	355,06	411,89
après CRDS	452,22	565,27	678,32	226,12	282,64	339,16	593,53	706,57	819,67	296,77	353,29	409,84